

Le barème de participation des familles

quotient familial
(CAF - MSA) retenu

inférieur
à 550

de 550
à 650

de 651
à 750

supérieur à 750
ou non déclaré

tarification
annuelle

40 €

70 €

105 €

140 €

3^e enfant
- 50%
sur le barème



à partir
du 4^e enfant
gratuit



Élèves saisonniers
inscrits avant le 31 décembre

- 50%
sur le barème

Pour les familles qui
reçoivent des enfants placés
et pour les élèves dont le taux de
handicap est supérieur à 50 %

40 €